

Principium

Mensuel de Feprabel (Ne paraît pas en août)

Intempéries de novembre 2010, 1 an plus tard - P.21



1^{ère} édition des Fireforum Awards 2011 - P.32



Journée consacrée à la protection du consommateur d'EIOPA - P.36



Principium N°1
DÉCEMBRE 2011 - JANVIER 2012

FEPRABEL

Fédération des Courtiers en assurances & Intermédiaires financiers de Belgique

Bureau de dépôt : Bruxelles X - P301128

Chiffres
Non vie



Tendances
Commissions



Chiffres
Rentabilité



Tendances
Placement



Tendances
Auto



P.14



DKV

DKV vous souhaite de bonnes fêtes et la meilleure santé. Pour toute la vie.

Nous remercions nos 7.900 partenaires et nos 1.800.000 assurés de leur confiance.

www.dkv.be



DKV

a member of **MUNICH HEALTH** 

Sommaire - Déc. 2011/Jan. 2012

RÉDACTION :

- ▶ Rédacteur en chef :
Patrick CAUVERT
- ▶ Rédacteur en chef adjoint :
Ivan HALLEZ
- ▶ Secrétaire de rédaction :
Fleur JASOIGNE - fleur@feprabel.be
- ▶ Comité de rédaction :
Denis GOUZEE
Luc WAUTERS
Pierre HENS
Jean DEVILLE
Emmanuel DE HARLEZ
Florence BILLE
Valéry LAMOTTE
Pascal LASSERRE
Olivier RUYSSSEN
- ▶ Annonceurs :
ALLIANZ, ARAG, CARGLASS, DKV,
EUROMEX, MENSURA, PORTIMA, VIVIUM
- ▶ Couverture :
Sabine GANTOIS
- ▶ Photographe :
Pierre HENS

PUBLICITÉ & PRODUCTION GRAPHIQUE :

Sabine GANTOIS - sabine@feprabel.be

ILLUSTRATION :

Chris LAMQUET

IMPRESSION :

Imprimerie DEREUME
1, Rue Golden Hopestraat
1620 Drogenbos

EXPERT GRAPHIQUE :

James HUGHES - james.hughes@skynet.be

ÉDITEUR RESPONSABLE :

Patrick CAUVERT
40, Avenue Albert Elisabeth
1200 Bruxelles

Principium vous présente ce mois :

- P.5 Editorial
- P.6 En Bref

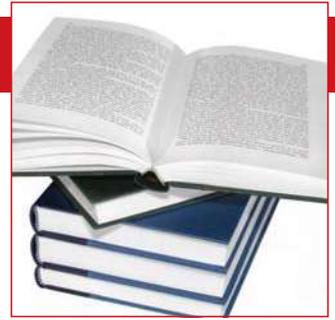
Informations

- P.4 Coin lecture
- P.9 Juridique : 95 % des sites internet belges ne sont pas en ordre!
- P.10 Législation : La perte d'une chance
- P.12 Assurance hospitalisation : Des règles identiques pour les mutualités et les assureurs
- P.14 Chiffres de l'assurance : Chiffres 2010 et tendances 2011
- P.20 Droit social : Véhicules de société : Nouveau calcul de l'avantage de toute nature
- P.21 Intempéries de novembre 2010 - 1 an plus tard
(Les assureurs ont assisté et indemnisé 21.000 clients)
- P.24 Prévention : La neige doit rester un plaisir : assureurs et entrepreneurs conseillent la prévention
- P.26 Webzone : Testez votre vitesse de connexion réelle
- P.27 Le truc RSE : L'E-facturation pour réduire la charge administrative
- P.28 Site du mois : Ne jouez pas avec le feu !
- P.30 Sécurité routière : Nouveau logo et dernières campagnes de l'IBSR
- P.32 Coin technique : Première édition des Fireforum Awards 2011
- P.34 Brocom : Action promotionnelle Brocom 2011 : identification de votre bureau avec une enseigne lumineuse
- P.36 Europe : Première journée consacrée à la protection du consommateur d'EIOPA
- P.38 Productivité et informatique
- P.39 Photo numérique : Apprendre à regarder autrement *(Partie 14)*

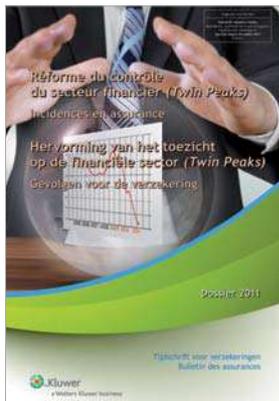
Divers

- P.41 Auto : Pneus hiver
- P.42 Assurances dans les médias
- P.44 FEPRABEL y était pour vous représenter
- P.47 Renseignements FEPRABEL/Principium





Sélection de nouveaux manuels



Plus d'info ? www.kluwer.be

Réforme du contrôle du secteur financier (Twin Peaks) Incidences en assurance

La réforme du contrôle du secteur financier est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2011 avec l'instauration du fameux modèle bipolaire dit Twin Peaks. Cette réforme, qui résulte de la crise financière mondiale qui sévit depuis 2007, a impliqué une redistribution des compétences entre la Banque nationale de Belgique et

la CBFA. Cette dernière a d'ailleurs changé de nom pour devenir la FSMA, soit la Financial Services and Markets Authority. Dans le même temps, de nouvelles structures ont été mises en place au niveau européen.

ISBN : 978-9-04654-445-7

Nombre de pages : 272

Année édition : 2012

Prix : 58,99 €

Auteurs : J-Ch ANDRÉ-DUMONT, J-M BINON, G. CARTON DE TOURNAI, A. De GEEST, H. FOSTIER, Ph. LEFÈVRE, R. STEENOT, C. VERIS, W. ROBYNS.



Plus d'info ? www.anthemis.be

L'expertise de l'enfant et de la personne âgée Les deux pôles de la vie

L'expertise médico-légale d'enfants ou de personnes âgées traumatisés nécessite une approche spécifique. L'ouvrage réunit les réflexions d'experts, afin de mieux comprendre les particularités de ces cas et de répondre aux questions juridiques qu'ils soulèvent

ISBN : 978-2-87455-371-4

Nombre de pages : 290

Année édition : 2011

Prix : 79 €

Auteurs : Jocelyne APPELBOOM, Marc BERTHEL, Albert DE MEY, Jacques DE MOL, Jean-Luc FAGNART, Freddy FALEZ, Pierre LUCAS, Jean-Pol MASSON, Thierry PEPERSACK, Agnès PIRARD, Astrid VANDEN ABBEELE, Catherine WETZBURGER, André ZANEN.

Sous la coordination de: Pierre LUCAS, Michel STEHMAN

PRÉFACE: Pierre LUCAS, Michel STEHMAN.



Plus d'info ? www.anthemis.be

Regards croisés sur le principe de précaution Une approche réflexive et pluridisciplinaire du principe de précaution

Le principe de précaution, régulièrement au cœur de l'actualité, reste cependant une notion complexe et difficile à appréhender en raison de la diversité des définitions existantes et des applications jurisprudentielles disparates qu'il suscite. Celui-ci connaît pourtant une importance

croissante en raison des rapides développements scientifiques et technologiques qui touchent de nombreux secteurs : médical, agro-alimentaire, etc.

ISBN : 978-2-87455-379-0

Nombre de pages : 142

Année édition : 2011

Prix : 63 €

Auteurs : Olivier CREPLET, Jonathan ARCHAMBEAU, Estelle DELAUNOY, Jean-Luc FAGNART, Isabelle LUTTE, Catherine MÉLOTTE.



Une spirale infernale

Ce numéro est consacré aux chiffres du secteur, définitifs pour 2010 et estimés pour 2011.

On constate une stagnation, si pas une diminution de l'encassement. Phénomène bien compréhensible en cette période de crise.

Mais ces chiffres impliquent une tendance plus préoccupante encore, car les revenus financiers ne sont plus là et les résultats techniques ne sont pas encore au rendez-vous. Deux facteurs influencent les résultats : tout d'abord la sinistralité (importante notamment en incendie et catastrophes naturelles) et bien entendu le niveau des tarifs pratiqués par le passé. Sans oublier l'absence d'indexation des primes.

Dans un secteur où la concurrence est forte, les entreprises d'assurances doivent défendre leur portefeuille et plus particulièrement les « *bons risques* » en maintenant, si pas en accentuant, des sous-tarifcations techniques, et assainir le reste, c'est-à-dire augmenter fortement ou résilier les risques « *moins bons* ». Ce raisonnement peut paraître logique, mais il est surtout simpliste et, poussé à l'extrême, va provoquer le blocage du système.

Entre le marteau et l'enclume

Il serait utile de se pencher sur cette double tendance, la segmentation à outrance liée à la personnalisation du risque et l'exclusion de certains risques parfois sans discernement.

Fréquemment des risques « *normaux* » sont résiliés suite à un sinistre pour lequel l'assuré n'est en rien responsable. L'assurance couvre l'aléa, mais les assureurs n'aiment pas les aléas et encore moins les clients « *malchanceux* ».

Entre le marteau et l'enclume (chacun se reconnaîtra) le courtier tente de faire son métier : placer des risques à un prix compétitif et raisonnable, expliquer au client les soubresauts des compagnies et essayer de maintenir sa rentabilité dans un monde où le travail administratif augmente chaque jour.

Certains courtiers sont amenés à redouter les réactions des compagnies dès qu'un sinistre survient. Ils se proposent même, avec honte, de conseiller à leurs clients de prendre eux-mêmes le sinistre en charge, et ce, dans leur intérêt. Ce n'est pas comme cela qu'on va améliorer l'image de l'assurance.

Vers une régulation plus appropriée

Ce problème est préoccupant, car la concurrence fait que les risques sont sous-tarifés, les compagnies ne peuvent équilibrer qu'en sélectionnant encore plus les bons risques... Ce qui explique la spirale infernale que nous vivons.

La solution serait de limiter les possibilités de segmentation, mais ce n'est pas dans l'air du temps, où on préfère la liberté tarifaire et le contrôle a posteriori. On ne peut non plus obliger une compagnie à souscrire des risques aveuglément. La liberté existe et doit être défendue, chacun est libre de contracter ou pas avec qui il veut.

L'autre solution serait d'avoir à la disposition du secteur un Bureau de Tarification pour tout contrat résilié ou proposé à un prix exorbitant ou pour un risque qui ne trouverait pas couverture sur le marché. Cette proposition a aussi ses limites, car il est évident que tout n'est pas assurable, dès lors il faudrait séparer le bon grain ou plutôt le moins bon grain de l'ivraie¹.

Patrick CAUWERT
patrick.cauwert@feprabel.be

¹ Parole biblique (Nouveau testament Mt 13). L'image vient de l'activité agricole : l'ivraie est une graminée qui pousse dans les champs de céréales et qui devait être arrachée à la main pour ne pas gêner la récolte (la graine de l'ivraie est légèrement toxique).